

DEPARTEMENT  
DE L'EURE

REPUBLIQUE FRANCAISE

ARRONDISSEMENT  
DES ANDELYS

MAIRIE DE STE.GENEVIEVE LES GASNY

CANTON DE VERNON

TEL : 02.32.52.12.94

TELECOPIE : 02.32.52.17.77

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**DATE DE CONVOCATION**

LE : 26/06/2020

Séance du Lundi 29 Juin 2020

**DATE D'AFFICHAGE**

LE : 06/07/2020

**NOMBRE DE CONSEILLERS :**

EN EXERCICE : 15

PRESENTS : 13

Le Conseil Municipal légalement convoqué le 26 juin 2020 s'est réuni le lundi 29 juin 2020, à 19 heures et 30 minutes, en séance extraordinaire, publiquement\* en Mairie de Ste Geneviève les Gasny sous la présidence de Mme Hélène MARTINEZ, Maire.

\*Aux fins de lutter contre la propagation de l'épidémie de Covid-19 et pendant la durée de l'état d'urgence sanitaire prévu à l'article L 3131-12 du code de la santé publique déclaré dans les conditions de l'article 4 de la loi du 23 mars 2020, séance publique avec un nombre maximun de 10 personnes dans des conditions conformes aux règles sanitaires en vigueur.

VOTANTS : 14 POUR

ABSENT(S) : 2

POUVOIR : 1

Étaient présents : M. GRUMBACH Yann, Mme VALLET Bénédicte, M. Tom KUBLER M. SCHROEYERS Jean-Yves, M. PETIT Jonathan, M. BEGUIN Serge, M. PONT Rémy, Mme PANCHOUT Isabelle, Mme DRAGEE Katia, M. AIGNEL Reynald, Mme KONYA Lydia, M. MAZURE Christian.

Absents excusés : M. PARIS Alexandre (pouvoir remis à M. GRUMBACH), Mme ESPASA Claire n'a pas pris part au vote (Présidente de l'Association « Bingo&Co »).

Secrétaire de séance : Mme ESPASA, remplacée par Yann GRUMBACH pour cette délibération.

Objet : Etude de convention de mise à disposition de la salle communale pour l'Association « Bingo&Co » -

Madame le Maire présente au Conseil Municipal une demande de l'association « Bingo&Co » présidée par Mme Claire ESPASA, sollicitant l'utilisation de la salle communale afin de proposer des lotos associatifs en contre partie « Bongo&Co » s'engage à reverser la moitié des bénéfices au minimum fait pendant cette occupation aux nouvelles associations en cours de création dans la commune.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide à l'unanimité :

- de mettre à la disposition de l'association « Bingo&Co » et cela gratuitement, la salle communale du 1<sup>er</sup> juillet au 31 août 2020, tous les jeudis de 19h à 0h30.
- d'autoriser Mme le Maire à signer la convention de mise à disposition de la salle communale avec ladite association.

Pour extrait conforme au registre.

Fait à STE GENEVIEVE LES GASNY, le 29 juin 2020.

Le Maire, Hélène MARTINEZ.

